

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le six du mois de février, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Georges BOUSQUET.

Absents excusés :

MM. Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :3/ votants : 3.

Date de la convocation : 30 janvier 2015.

~~~~~  
**RAPPORT N°002/BUR – 02/15**

**OBJET : Règlement d'utilisation des véhicules de service**

Par délibération en date du 06 décembre 2013, le bureau du conseil d'administration avait validé les dispositions suivantes :

**- Concernant les emplois ouvrant droit à la mise à disposition d'un véhicule :**

| Emplois                         | Affectation         | Observations             |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Directeur départemental         | Véhicule de service | 1er juillet 2013         |
| Directeur départemental adjoint | Véhicule de service | 1er juillet 2013         |
| Chef de groupement              | Véhicule de service |                          |
| Chef de groupement adjoint      | Véhicule de service |                          |
| Chef de centre de secours       | Véhicule de service | CSP et CS 1ère catégorie |

Il est nécessaire de préciser aujourd'hui ces règles d'utilisation des véhicules.

.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ de valider les dispositions suivantes :

| <b>Emplois</b>                                    | <b>Affectation</b>  | <b>Observations</b>      |
|---------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Directeur départemental                           | Véhicule de service |                          |
| Directeur départemental adjoint                   | Véhicule de service |                          |
| Chef de groupement                                | Véhicule de service |                          |
| Chef de groupement adjoint du grade de commandant | Véhicule de service |                          |
| Chef de centre de secours                         | Véhicule de service | CSP et CS 1ère catégorie |

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 10/02/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 09/02/2015***